

Nombre d'établissements par secteur d'activité

Secteur d'activité selon la classification CNESST basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	Définition selon SCIAN	Nombre d'employeurs	Nombre d'établissements
Services de garderie	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services de garderie pour les nourrissons ou les enfants. Les établissements de ce genre peuvent s'occuper d'enfants plus âgés lorsqu'ils ne vont pas à l'école et offrir des programmes d'éducation préscolaire.	4924	5476
Cabinets de médecins	Comprend les établissements de praticiens en santé, qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à dispenser des services de santé	2557	3223
Cabinets de tous les autres praticiens	Comprend les établissements de médecins autorisés dont l'activité principale consiste à exercer la médecine, une spécialité médicale ou la chirurgie, à titre individuel ou collectif. Les cabinets de médecins portent parfois le nom de clinique ou de centre médical, surtout si on peut s'y faire soigner sans rendez-vous et que les heures de bureau sont souvent prolongées. Ces établissements ne doivent pas être confondus avec d'autres centres de consultations externes que l'on désigne également par le terme «cliniques».	2801	2928
Cabinets de dentistes	Comprend les établissements de dentistes autorisés dont l'activité principale consiste à exercer la médecine dentaire, une spécialité de la médecine dentaire ou la chirurgie dentaire, à titre individuel ou collectif. Les cabinets de dentistes portent parfois le nom de clinique ou de centre dentaire, surtout si on peut s'y faire soigner sans rendez-vous et que les heures de bureau sont souvent prolongées	2540	2650
Organismes d'action sociale	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à défendre une cause sociale ou politique particulière dans l'intérêt d'une population ou d'un groupe précis. Les organismes de ce type peuvent aussi solliciter des contributions ou recruter des adhérents pour soutenir leurs activités	2131	2564

Nombre d'établissements par secteur d'activité

Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels et personnels aux personnes âgées et aux personnes incapables de s'occuper d'elles-mêmes, ou qui ne désirent plus vivre de manière autonome. Les soins comprennent typiquement l'hébergement, la nourriture, la surveillance et de l'aide dans les activités quotidiennes de la vie comme les travaux domestiques. Dans certains cas, ces établissements procurent des services infirmiers professionnels aux bénéficiaires internes logeant dans des installations distinctes, sur les lieux.	1799	2284
Centres d'aide individuelle et familiale excluant les centres de réadaptation pour délinquants	Comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à dispenser des services non institutionnels d'aide sociale aux personnes et aux familles	945	1132
Services d'hébergement pour les personnes en difficulté	Comprend les établissements dotés d'un personnel médical dont l'activité principale consiste à dispenser des services diagnostiques et thérapeutiques en consultation externe pour les troubles mentaux, l'alcoolisme et la toxicomanie. Ces établissements peuvent aussi offrir des services de consultation et de l'information sur des sujets très variés se rapportant à la santé mentale, à l'alcoolisme et à la toxicomanie.	142	761
Tous les autres établissements de soins pour bénéficiaires internes incluant les ressources intermédiaires	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste : à procurer un hébergement à court terme aux victimes de violence familiale, d'agression sexuelle ou de violence faite aux enfants; à offrir un lieu de résidence temporaire aux sans-abri, aux fugueurs ainsi qu'aux malades ou aux familles qui traversent une crise médicale; à héberger temporairement les personnes et les familles à faible revenu. Les organisations bénévoles qui rénovent les habitations, celles qui procurent des habitations à loyer modéré en s'assurant la collaboration du propriétaire pour leur construction ou leur réfection, et celles qui réparent les habitations des personnes âgées ou des personnes ayant une incapacité sont rangées dans cette classe	455	683
Fondations et organismes de charité	Comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels.	395	656

Nombre d'établissements par secteur d'activité

Établissements de soins infirmiers	<p>Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services infirmiers et de réadaptation aux bénéficiaires internes ainsi qu'à leur dispenser des soins personnels d'une manière soutenue. Les personnes qui ont besoin de soins infirmiers passent habituellement un séjour prolongé à l'établissement de soins. Ex: Établissements de soins intermédiaires</p> <p>Établissements de soins prolongés Maisons de convalescence Maisons de repos Maisons de soins personnels Soins à domicile (avec soins de santé)</p>	207	495
Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité	<p>Comprend les établissements dotés d'un personnel médical dont l'activité principale consiste à dispenser des soins généraux en consultation externe par l'entremise de divers praticiens, au même établissement. Les établissements de ce genre portent souvent le nom de clinique ou de centre et ne doivent pas être confondus avec les cabinets de praticiens qui figurent dans d'autres classes et qui sont aussi appelés de cette façon</p>	90	439
Centres de réadaptation	<p>Comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux bénéficiaires internes souffrant de diverses maladies ou de problèmes de santé très variés. Ces établissements dispensent habituellement d'autres services, notamment des services de consultation externe, des services de radiographie, des services de laboratoire clinique et des services de pharmacie.</p>	97	407
Maisons pour les handicapés physiques ou les personnes ayant une incapacité	<p>Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à octroyer des aides financières à partir de fonds en fiducie, ou à solliciter des contributions pour le compte d'autrui, afin de soutenir un large éventail d'activités ayant trait à la santé, à l'éducation, à la science, à la culture ou à d'autres aspects sociaux.</p>	232	264
Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques	<p>Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels aux personnes souffrant d'alcoolisme ou de toxicomanie. Ces établissements procurent hébergement, nourriture, surveillance, conseils et divers services sociaux. Il arrive qu'on y offre des services médicaux, mais ceux-ci ne font que compléter les services de consultation, de réadaptation et de soutien prodigués aux bénéficiaires. En règle générale, ces établissements assurent une grande variété de services sociaux, outre les services de consultation.</p>	35	263

Nombre d'établissements par secteur d'activité

Services communautaires d'alimentation	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'analyse ou de diagnostic. Ces services sont habituellement dispensés à la profession médicale ou aux malades, sur ordre d'un praticien.	131	259
Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services non institutionnels d'aide sociale aux enfants et aux jeunes.	75	231
Centres communautaires de soins de santé	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à transporter des malades sur la route et à leur dispenser les premiers soins. Les véhicules sont dotés d'appareils servant à sauver les vies qu'utilise un personnel compétent.	78	204
Services d'urgence et autres secours	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services non institutionnels d'aide sociale en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, des personnes atteintes de handicaps liés au développement ou des personnes ayant une incapacité. Ces établissements veillent au bien-être des intéressés sur divers plans, notamment en ce qui concerne les soins de jour, les soins non médicaux à domicile, les activités sociales, le soutien de groupe et la compagnie	149	162
Services d'ambulance (sauf les services d'ambulance aérienne)	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels aux malades ambulatoires ayant un handicap physique ou une incapacité, comme une déficience visuelle, à les surveiller et à leur fournir d'autres services appropriés.	137	162
Services à l'enfance et à la jeunesse	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recueillir, à préparer et à servir de la nourriture aux nécessiteux. Les établissements de cette classe peuvent aussi distribuer des vêtements et des couvertures aux démunis. Ces établissements peuvent : préparer des repas pour les personnes qui ne peuvent le faire elles-mêmes en raison de leur âge, d'une incapacité ou d'une maladie; recueillir et distribuer des dons de nourriture; préparer et offrir des repas dans un lieu fixe ou mobile	130	138
Services de soins de santé à domicile	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir nourriture, hébergement, vêtements, soins médicaux, services de réinstallation et conseils aux victimes de conflits ou de catastrophes au pays ou à l'étranger.	79	112

Nombre d'établissements par secteur d'activité

Établissements résidentiels pour handicaps liés au développement, à la perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale incluant les CHSLD	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins institutionnels aux personnes atteintes d'un handicap lié au développement. Ces établissements peuvent dispenser certains soins de santé, mais on cherche avant tout à surveiller les malades pour les protéger, à les loger, à les nourrir et à les aider. Les soins peuvent être dispensés dans un foyer ou dans un établissement de santé. Certains établissements peuvent porter le nom d'«hôpital» pour personnes atteintes d'un handicap lié au développement.	50	70
Établissements résidentiels pour personnes atteintes de troubles physiques ou mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie.	Comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux malades mentaux, aux alcooliques et aux toxicomanes et à suivre leur état. Le traitement exige souvent un séjour prolongé à l'hôpital. Ces établissements peuvent dispenser d'autres services comme des services de consultation externe et des services d'électroencéphalographie.	8	69
Hôpitaux spécialisés (sauf psychiatriques et pour alcooliques et toxicomanes)	Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser les services d'un personnel infirmier compétent et d'autres services à domicile, notamment des services d'hygiène personnelle, de travaux domestiques et de compagnie, de physiothérapie, des services sociomédicaux, de consultation, d'ergothérapie et de thérapie par le travail, de diététique et de nutrition, d'orthophonie, d'audiologie et d'intravénothérapie, plus des fournitures et du matériel médicaux et des médicaments. Seuls sont compris les établissements qui procurent des services infirmiers avec les autres services énumérés ci-dessus.	52	64
Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes	Comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services infirmiers et de réadaptation aux bénéficiaires internes ainsi qu'à leur dispenser des soins personnels d'une manière soutenue. Les personnes qui ont besoin de soins infirmiers passent habituellement un séjour prolongé à l'établissement de soins.	11	31